

Implantation d'une culture à bas niveau d'impacts pour la qualité de l'eau par l'approche filière

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- ➔ **Concertation multi-partenariale** pour diversifier les rotations des exploitations céréalières du territoire
- ➔ Implantation d'une **nouvelle culture à bas niveau d'impacts (BNI)** favorable à la préservation de la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine

PAROLE D'ACTEURS

« On a réussi à mobiliser toute une filière, du producteur jusqu'au distributeur. Ce travail concerté a permis d'aboutir à une lettre d'engagement impliquant l'ensemble des parties prenantes, garantissant un prix producteur et un engagement pluriannuel. C'est vraiment le plus de la démarche : on s'est tous mis autour de la table et on a construit ensemble, en transparence. »

Maïder Barreix – Animatrice Re-Resources

ENSEIGNEMENTS

→ Points transposables :

- ◆ Méthodologie de construction d'une filière agricole
- ◆ Modalités d'implication d'acteurs locaux

→ Points de vigilance :

- ◆ Posture et légitimité face aux opérateurs économiques
- ◆ Climat de confiance et transparence entre les acteurs de la filière

Structure porteuse de la démarche

Responsable compétence
eau potable : EAU 17

Responsable animation : EAU 17

Animatrices : Maïder Barreix
Sophie Goineau

✉ maider.barreix@eau17.fr

☎ 05 46 92 80 16

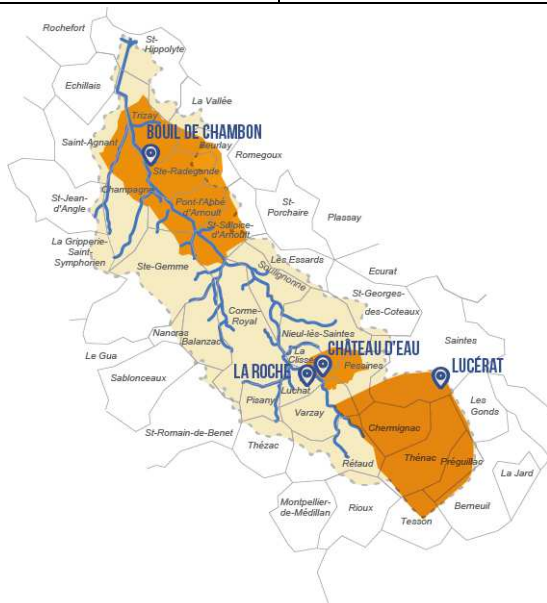
Emprise géographique

Nom du territoire: Arnoult-Lucérat

Région, Département : Nouvelle-Aquitaine,
Charente-Maritime

Bassin hydrogéographique : Adour-Garonne

Code SANDRE AAC : 25, 26 et 4317



Captages prioritaires du territoire « Arnoult-Lucérat »

CONTEXTE

Ressource en eau

Le territoire Arnoult-Lucérat comprend **4 captages prioritaires** :

- captages de la Clisse (« La Roche » et « le Château d'Eau », qui exploitent la nappe libre du Turonien et du Coniacien,
- captage de Trizay (« Bouil de Chambon »), exploitant cette même nappe libre,
- captage de Saintes (« Lucérat »), qui exploite la nappe semi-captive du Turono-coniacien.

Ces captages sont stratégiques pour **l'alimentation en eau potable du département de la Charente-Maritime. Ils fournissent jusqu'à 25% des besoins en eau du littoral (dont l'île d'Oléron).**

Les eaux brutes prélevées sont confrontés à des problématiques de :

- **nitrate**s, avec des concentrations moyennes élevées, et des pics hivernaux conséquents
- **pesticides**, avec des teneurs supérieures à 0,1 µg/l pour les molécules de la famille des triazines (DEA et DEDIA) et des chloroacétamides (métolachlore, métazachlore et alachlore ESA et OXA).

Agriculture du territoire

Sur ce bassin versant, le système de production agricole repose majoritairement sur les **cultures céréalières** (blé, maïs, orge, colza et tournesol) et d'oléagineux (colza et tournesol). Ces cultures sont principalement **destinées à l'exportation** (80-90%) grâce à la proximité du port céréalier de La Rochelle Pallice.

Ce débouché explique la **faible présence d'industries de transformation** sur le territoire.

Par ailleurs, un peu de maraîchage est présent en fond de vallée. Une activité d'élevage (bovin viande essentiellement) valorise les prairies de marais situées à proximité du territoire, tandis qu'une part d'activité viticole est localisée au sud du territoire.

Programme d'actions

Les premières actions s'intégrant au programme régional Re-Resources (porté par la Région Nouvelle Aquitaine) ont été déployées dès 2007 sur le territoire. Depuis, **deux programmes d'actions se sont écoulés entre 2010 et 2020** qui ont principalement abouti à l'intégration de la question de la préservation de la ressource en eau au sein des organisations agricoles. Des actions autour de la gestion des intrants, de la couverture des sols, de la gestion foncière et de la diversification des rotations ont été menées par le syndicat EAU 17. Elles ont mobilisé des agriculteurs.

Le **programme a été renouvelé pour la période 2022-2026**. Il prévoit la poursuite de ces actions et le déploiement de nouvelles stratégies (mise à disposition de matériel, aides directes, lien avec les collectivités via les PAT, etc).

La diversification de l'assolement et l'allongement des rotations est un axe de travail initié depuis 2018 sur le territoire.

OBJECTIF(S)

L'objectif stratégique de l'action est d'**intégrer dans les rotations de nouvelles cultures à bas niveau d'impacts** (BNI).

L'effet attendu est la **diminution de l'usage d'intrants** (objectif de diminution de 25 % de l'Indice de Fréquence de Traitement Phytosanitaire d'ici 2026). La spécialisation des exploitations agricoles a en effet entraîné une homogénéisation des pratiques agricoles à l'échelle du territoire, notamment des dates d'apports pour la fertilisation et les matières actives utilisées.

L'autre effet attendu est la **réduction de la pression** sur la ressource en eau.

DESRIPTIF

Pour répondre à cet objectif, un travail a été engagé avec différents acteurs du territoire pour la **mise en place de filières durables et cohérentes vis-à-vis de l'enjeu eau** du territoire. Les nouvelles cultures doivent être attractives pour les agriculteurs, grâce à la structuration de filières rémunératrices.

Pour cela, un **processus long d'analyse et de dialogue**, cheminant par différentes phases, a été nécessaire. Il s'est échelonné sur environ 4 ans.

Phase de diagnostic

2 temps forts ont structuré cette phase de diagnostic :

- **forum filière**, organisé en septembre 2018 ;
 - Objectif : présenter des **retours d'expériences inspirants** de structures ayant monté des filières dans d'autres territoires.
 - Publics : agriculteurs, collectivités, partenaires agricoles (négoce et coopératives, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime), distribution, etc.
- **diagnostic** réalisé par l'Institut Formation Recherche Éducation à l'Environnement (Ifrée) durant quatre mois ;
 - Objectif : affiner la problématique de travail et analyser les **attentes des acteurs locaux**.
 - Public : agriculteurs, collectivités, partenaires agricoles (négoce et coopératives, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime), distribution, etc.

Phase de concertation

Suite à cela, un **groupe de travail « filières »** (20 participants) a été constitué. Son animation a été assurée par l'Ifrée. Il rassemble :

- des collectivités (en particulier la Communauté d'agglomération de Saintes construisant en parallèle son Projet Alimentaire Territorial),
- 8 agriculteurs du territoire,
- élus, directeurs et techniciens de coopératives et négoce du territoire,
- 1 syndicat professionnel agricole (NACA),
- 1 association de consommateurs (Coop Atlantique),
- Chambre d'agriculture de Charente-Maritime (CA 17),
- Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime (GAB 17).

Leur travail commun a permis de co-construire une **grille de sélection de cultures** potentielles selon des critères précis :

- permettre la diversification des cultures et l'allongement des rotations du territoire,
- être plus économe en intrants que les cultures majoritaires du territoire,
- être sécurisée et mobiliser les agriculteurs.

Cela a été amendé par des agriculteurs du territoire, lors d'une réunion de consultation ouverte à tous les agriculteurs.

Des retours d'expérience ont été mobilisés pour chaque culture étudiée. Des fiches technico-économiques ont également été élaborées par un bureau d'étude (SCE) afin de disposer de suffisamment d'information sur les cultures lors de la priorisation.

Sur la base de ces critères, 15 pistes de filières ou de cultures ont été examinées, grâce à une douzaine de témoignages. **4 cultures ont finalement été priorisées** :

- soja,
- orge brassicole,
- pois chiche,
- féverole.

Phase de sollicitation

Lors de l'été 2019, la recherche de transformateurs s'est déroulée via deux moyens :

- **sollicitation des têtes de réseaux** (Association Régionale Industries Alimentaires Nouvelle Aquitaine et Centre de Recherche d'Invention et d'Innovation Technologique),
- **recherche** lancée au niveau régional (mail et téléphone).

Ces actions ont permis d'identifier des agro-industries intéressées pour chaque culture ciblée. Ces pistes ont abouti à plusieurs rencontres afin de déterminer la compatibilité entre l'offre et la demande.

Parmi ces pistes, **seule celle sur le soja a été menée à son terme**. Pour les trois autres, des problèmes sont survenus lors des études de pré-faisabilité ou lors des discussions entre agriculteurs et opérateurs économiques :

- orge brassicole = faibles volumes nécessaires pour le transformateur (5-6 hectares suffisent),
- pois chiches = abandon de l'opérateur en raison du contexte sanitaire et économique instable (période COVID),
- féveroles = impasse dans les négociations pour s'accorder sur un prix rémunérateur pour tous.

Phase de négociations et de tests

Avant d'entamer la phase de contractualisation, il a été nécessaire de :

- **conforter la faisabilité technique** de la culture du soja sur les différents sols du bassin et concevoir des itinéraires techniques (ITK) favorables à la qualité de la ressource en eau,
- **affiner le montage économique** afin de garantir un prix producteur et un engagement pluri-annuel.

Pour ce dernier point, en 2020, les **négociations sur les quantités et les coûts** ont été initiées entre les différents maillons, à savoir :

agriculteurs → organismes stockeurs du territoire → toasteur du soja → utilisateurs du soja → distributeurs dans les magasins locaux

Des accords ont été trouvés sur :

- les volumes
- les prix .

Une volonté de formaliser ces engagements a été émise par l'ensemble des maillons. Cela s'est traduit par la **rédaction d'une « lettre d'engagement »**.

En parallèle, en 2021, des **essais agronomiques** ont été menés sur le territoire par 5 agriculteurs volontaires. Aussi, 10 ha de soja ont été implantés. L'objectif est de tester des itinéraires techniques favorables à la qualité de l'eau (sans S-métolachlore). Ces essais ont bénéficié d'un financement du syndicat EAU17 et d'un accompagnement technique effectué par les organismes stockeurs et un institut technique agricole (Terres Inovia).

Des tests qualité ont été réalisés par le transformateur et l'utilisateur. Ils se sont révélés satisfaisants.

Certains points de cadrage ont été mis en place :

- afin de garantir un mode de conduite en cohérence avec l'enjeu qualité de l'eau, **un cahier des charges associé à cette filière conventionnelle** (interdiction du S-métolachlore) a été rédigé et des **incitations au désherbage mécanique** sont réalisées.
- afin de maîtriser au mieux la gestion de l'irrigation de cette culture d'été qui nécessite une réserve utile élevée, **un suivi sera réalisé à l'aide de sondes capacitives**.

Phase d'engagement

Une fois les accords conclus et les tests réalisés, les agriculteurs ont été sollicités afin de s'engager dans la filière soja sur l'année culturale 2022 (objectif fixé à 100 ha).

En décembre 2021, une réunion a rassemblé une quarantaine d'exploitants du territoire pour leur proposer de tester cette nouvelle culture, tout en répondant à leurs éventuelles questions.

A son issue, 40 ha étaient déjà engagés. Pour accroître cette surface, et atteindre l'objectif fixé, 2 actions ont été menées :

- relance mails et téléphoniques,
- appui sur les relais professionnels locaux (négoce et coopératives).

Finalement, **14 agriculteurs se sont engagés pour atteindre 70 ha de culture de soja implantés en 2022**.

Leur participation à cette filière soja s'accompagne de :

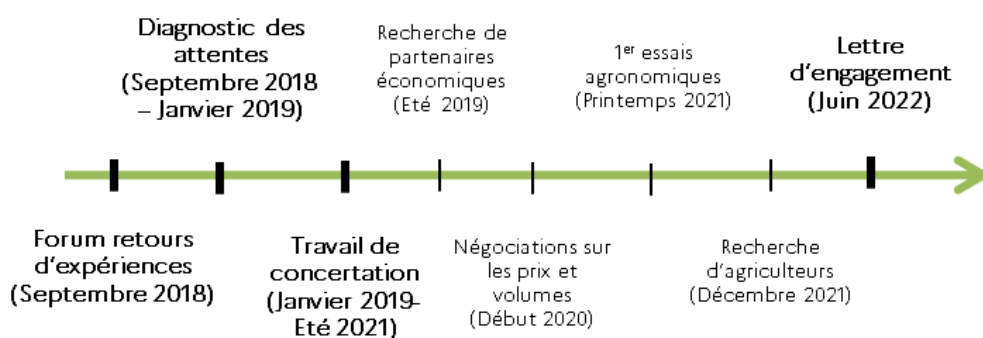
- **contrat d'engagement** sur 3 ans garantissant un prix producteurs,

- dans le cadre de l'expérimentation, **financement**, sous condition du respect du cahier des charges, **de 2 ha par exploitation de semences de soja et de l'inoculation**, ainsi que la prise en charge des **prestations/locations pour l'utilisation de matériels spécifiques** à la bonne conduite de la culture (type matériel de désherbage mécanique etc), pendant 2 ans par exploitation,
- **accompagnement technique** assuré par Terres Inovia (formation avant implantation, suivi, tours de plaine) et la Chambre d'agriculture pour les besoins en eau de la culture (messages hebdomadaires) et le désherbage mécanique (suivi individuel).

Pour formaliser ces engagements pris par tous les acteurs de la nouvelle filière soja du territoire, une **lettre d'engagement** a été signée le 23 juin 2022. Lors de cet évènement convivial, la presse écrite, agricole et grand public, était conviée.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Frise chronologique des moments clés



Actions phares	Bilan de l'étape		Coûts
	Facteurs de réussite	Difficultés rencontrées	
Forum et phase de diagnostic	Écoute des besoins et attentes des acteurs locaux		16 000 € <i>organisation de la réunion REX + diagnostic de l'Ifrée</i>
Phase de concertation	Capacité à mobiliser les acteurs, sur le temps long		26 000 € <i>animation de la concertation (Ifrée) + accompagnement technique (SCE) + frais annexes (intervenants, communication, etc)</i>
Phase de sollicitation	Ténacité dans la recherche de partenaires Mise en réseau Mobilisation de têtes de réseaux	Faible taux de retours de transformateur au vue du nombre d'acteurs sollicités Demande non compatible à l'offre (orge brassicole) Marges insuffisantes pour les agriculteurs (féverole)	Concertation : environ 0,4 ETP Conduite de projet et suivi : environ 0,2 ETP Réalisé en interne : temps passé

Phase de négociations	<p>Transparence et confiance entre acteurs économiques</p> <p>Posture neutre des animatrices lors des échanges entre opérateurs</p> <p>Mobilisation des acteurs</p>	<p>Peu d'expérience en conduite de négociations commerciales multi-partite</p> <p>Négociations commerciales longues (disponibilités des acteurs au même moment, aller-retours, etc...)</p>	
Phase d'engagement	<p>Territoire adapté à la culture du soja</p> <p>Possibilité d'expérimenter la culture en limitant les risques dans le cadre du programme Re-Ressources</p>	<p>Réticence vis-à-vis d'une culture inconnue et non maîtrisée sur le territoire</p>	<p>40 000 €</p> <p><i>essais annuels : financement des semences + analyses + accompagnement technique + communication</i></p>

Illustration(s)



Rassemblement des partenaires de la filière soja lors de la signature de la lettre d'engagement, 23 juin 2022.

Gouvernance	
<p>La concertation a été pilotée par EAU 17 qui a créé un groupe de travail, de 20 personnes, spécifique au développement de filières incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentants de la Communauté d'agglomération de Saintes, - 8 agriculteurs du bassin versant, - directeurs et techniciens de 3 coopératives, 1 négoce et le groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) du territoire, - 1 association de consommateurs, - 1 syndicat professionnel agricole, - techniciens de la CA 17, - représentants du GAB 17. <p>Les décisions sont prises, après concertation de toutes les parties prenantes au groupe de travail. Un Copil a également été sollicité tout au long de la démarche afin de valider les orientations prises par ce groupe.</p> <p>La phase opérationnelle a été pilotée par Eau 17, avec la mobilisation d'un groupe de travail restreint, pour chacune des 4 cultures identifiées (groupe composé d'agriculteurs, coop/négoce, association de consommateur), pour poursuivre les échanges avec l'aval des filières.</p>	
Partenaires techniques	Partenaires techniques et financiers
<p>Phase de concertation Communauté d'agglomération de Saintes Négoce Agricoles Centre Atlantique (NACA) Coop Saint Agnant, Océalia, Coop de Beurlay, Groupe Isidore Ifrée SCE Association Régionale Industries Alimentaires Centre de Recherche d'Invention et d'Innovation Technologique Chambre d'agriculture de Charente-Maritime GAB 17</p> <p>Filière soja : Pasquier Vgt'Al Coop des fermiers de Loué, Coop Atlantique Système U Négoce Agricoles Centre Atlantique (NACA) Coop Saint Agnant, Océalia, Coop de Beurlay, Groupe Isidore Delaroche Lebon Terres Inovia Chambre d'agriculture de Charente-Maritime</p>	<p>Agence de l'eau Adour-Garonne Région Nouvelle Aquitaine Département de Charente-Maritime EAU17</p>

SUIVI-ÉVALUATION

Dispositif(s) de suivi-évaluation
<p>Le suivi-évaluation de l'action porte essentiellement sur l'année culturale 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'hectares implantés, - le nombre d'agriculteurs engagés.
Résultats
<p>Les résultats de l'action montrent en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70 ha de soja implantés, - 14 agriculteurs engagés. <p>Par ailleurs, les retours des agriculteurs sont positifs.</p>

Des tours de plaine ont été organisés aux stades clés de la culture : implication positive des agriculteurs et techniciens.

Vis-à-vis de l'intégralité de la filière, les partenaires ont formalisé leurs accords par la signature d'une lettre d'engagement.

Une dynamique a été amorcée afin de travailler sur d'autres opportunités de filières.

PERSPECTIVES

Les poursuites de l'action envisagées sont :

- remobiliser les producteurs pour l'année culturale 2023 en soja,
- poursuivre ce travail sur le développement d'autres filières ;
 - chanvre : déjà 15 ha avec 4-5 agriculteurs,
 - miscanthus : déjà 13 ha avec 2 agriculteurs,
 - et prospection de nouvelles cultures BNI dans le cadre du nouveau programme d'actions 2022-2026.

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Démarche transposable à d'autres culture et d'autres territoires• Volonté de relocalisation de la production de soja de la part du transformateur (filiale œuf déjà existante)• Dynamique de structuration de nouvelles filières (chanvre) portée par la Région Nouvelle-Aquitaine	<ul style="list-style-type: none">• Pas de cultures parfaites• Démarche chronophage. Risque de découragement face au temps long nécessaire à la construction de filière• Opportunité ouverte uniquement aux agriculteurs localisés dans le territoire Arnoult-Lucérat (déconnecté des zones de chalandises des coop/négoces).

FICHE D'IDENTITÉ DU BASSIN VERSANT

Caractéristiques de la ressource

Type de masse d'eau :	Nappes souterraines (libres et semi-captives)
Nb de foyers alimentés :	90 000 habitants
Polluants présents et teneurs en moyenne :	Nitrates (53,6 mg/L), pesticides (atrazine, métolachlore ESA, AMPA)

Caractéristiques du territoire

Surface du BV :	31 620 ha
Taille de la SAU :	21 870 ha
Nb d'agriculteurs concernés :	440 exploitations
Groupes de cultures :	Céréales (67%), oléagineux (15%), protéagineux (2%), prairies (8%), autres (8%)

Caractéristiques réglementaires

DUP :	OUI
Arrêté ZSCE (rendant certaines actions obligatoires) :	En cours (arrêtés ZPAAC signés le 21/07/2022)
Captage prioritaire (SDAGE 2022) :	OUI

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources complémentaires :

- site internet d'EAU17 : <https://www.eau17.fr>
- site internet du Programme Re-Sources : www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr

INFORMATIONS RÉDACTIONNELLES

Rédigée par : Camille Guichard
Guillaume Juan

Relue et corrigée par : Maïder Barreix

Date de publication : 22/12/2022

Date de mise à jour :

LES ACTEURS QUI S'ENGAGENT

avec des agriculteurs du territoire



le soutien technique de



et le soutien financier de



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

